



## **IMMATRICULATION PERSONNE PHYSIQUE**

### **Formulaires :**

- Formulaire P0 – dûment rempli et signé (en deux exemplaires si activité commerciale) :**
- formulaire ACCRE – accompagné des justificatifs si demande d'exonération :**

### **Pièces relatives au chef d'entreprise :**

- Copie recto verso de la carte d'identité, du passeport ou de la carte de séjour en cours de validité,
- Déclaration de non condamnation avec filiation,
- Copie de l'attestation de suivi de stage de préparation à l'installation,
- Déclaration de qualification accompagnée des justificatifs (diplômes et/ou certificats de travail),
- Autorisation de communication à des tiers,
- Attestation d'information au conjoint si marié sous le régime de la communauté,
- En cas de mention de conjoint collaborateur : copie du livret de famille ou récépissé du PACS.

### **Pièces relatives à l'entreprise :**

- Justificatif de l'adresse de l'entreprise : bail, facture, autorisation du propriétaire,
- Si achat de fond : copie de l'acte enregistré et annonce légale (sauf en cas de fonds artisanal),
- Si location-gérance : copie du contrat de location-gérance et annonce légale.

### **Tarifs :**

- Règlement à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :
  - 225 €
- Règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (si activité commerciale) :
  - 25,34 € pour une création (+ 8,89 € si conjoint commun en biens),
  - 104,41 € pour un achat (+ 8,89 € si conjoint commun en biens).
  - 123,77 € pour un achat ou une location gérance (+ 8,45 € si conjoint commun en biens).

***Transmission du dossier complet à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne,  
Service CFE – 68 boulevard Lundy 51100 REIMS  
Ou dépôt sur rendez-vous auprès du service CFE au 03.26.40.64.94  
(dans ce cas, vous munir de votre carte vitale en plus)***

***Selon la nature du dossier des pièces spécifiques ne figurant pas dans cette liste peuvent vous être demandées.***